

Certification SNH PRO+

En respectant les 10 points de déontologie professionnelle suivants, et après audit
(selon la charte qualité SNH PRO +) l'entreprise

S.A.R.L. BADIOU H.E. a prouvé qu'elle :

Maîtrise son métier selon les règles de l'art

S'interdit tout acte ou toute démarche commerciale de nature à induire le client en erreur

Maintien des délais d'intervention annoncés

Tout retard fera l'objet d'une demande écrite au représentant du maître d'ouvrage. En cas d'absence d'autorisation écrite, une pénalité de retard de 0,5% par jour plafonnée à 15 jours sera appliquée. Au-delà du délai, le chantier sera annulé.

N'a pas recours à la sous-traitance sans accord préalable du client

Etablit un Procès Verbal de fin de chantier avec le maître d'œuvre ou maître d'ouvrage pour les chantiers supérieurs à 5000 € (valeur référence année 2002). Ce document servira de date de référence pour le paiement du solde de situation.

Facture selon le protocole suivant :

Pas d'intervention sans ordre de service écrit reçu par fax ou par courrier

Le devis supérieur à 500 € doit mentionner impérativement le détail des prix (prix unitaire, quantité ...)

Bon d'attachement signé et mentionnant la nature des travaux et des produits à utiliser

Respecter et appliquer les conditions générales de ventes du S.N.H. Travaux ponctuels, Travaux réguliers, Contrats

Faire une facture détaillée en l'absence de devis

Respecte la loi du 31/12/91 concernant l'embauche du personnel ainsi que les règles de sécurité et les procédures administratives

A fourni les attestations nécessaires à l'exercice de la profession :

Attestation d'assurance civile en cours de validité indiquant clairement la nature des garanties accordées

Attestation de mise à jour de paiement des cotisations des organismes sociaux et fiscaux

Utilise des produits conformes à la législation en vigueur et homologués par le Ministère de l'Agriculture

A obtenu son agrément conformément à la loi N° 92-533 du 17/06/92 et son décret d'application N° 94-863 du 05/10/94, a informé ses clients, a formé son personnel et a respecté l'environnement et les personnes

Le président du S.N.H.

Audité par A.Q.C., le 6.../.../...
(l'audit n'est validé que par la double signature)



Syndicat National de l'Hygiène
Bureau du Président
2420 route de Bandol
83110 SANARY

